

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n°CFVU 20200507_12 – IPAG : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n°CFVU 20200416_02 de la CFVU du 16 avril 2020, concernant Les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers ;

Vu la délibération n°CFVU 20200507_06 relative à la seconde chance ;

La déclinaison des principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 de l'université de Poitiers dans les formations de l'IPAG seront celles annexées.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 26

Contre : -

Abstention : 7

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 11/05/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

12. IPAG : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Licences Générales

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|---|---|--------------------------------------|---|
| LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE | | | Il s'agit d'une licence débute en L3 et ne dispose que d'un seul parcours. Cependant, il existe une formation en présentiel assurée uniquement par l'IPAG de Poitiers et une formation à distance gérée par l'IPAG de Poitiers mais assurée par plusieurs IPAG (Nanterre, Aix, Toulouse...) et coordonnée par le CNED. |
| | | | |
| | | | |
| L3 Parcours Administration publique (en présentiel) | x | x | <p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les travaux rendus depuis le début du confinement. Toutes les matières feront donc l'objet d'au moins une évaluation. Pas de neutralisation.</p> <p>- Lorsque des matières comprenaient des épreuves de CC qui ont pu avoir lieu avant le confinement, suppression de l'épreuve terminale et calcul de la moyenne sur la base de ces épreuves.</p> <p>Lorsque les épreuves de CC n'ont pas pu avoir lieu avant le confinement, ou que seule une épreuve terminale était prévue, une épreuve à distance faisant office d'épreuve terminale a été mise en place (en suivant les consignes de l'université quant aux programmes et aux vérifications en matière de fracture numérique)</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation.</p> |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|---|---|--------------------------------------|---|
| L3 Parcours Administration publique (à distance) | | x | <p>Les deux semestres devaient faire l'objet d'une session unique d'examens en présentiel dans différents centres des IPAG associés. Pas de CC prévus.</p> <p>Cette session en présentiel a été remplacée par une session à distance sur les mêmes dates. Les épreuves ont été aménagées et simplifiées (épreuves communes avec choix de sujets pour matières voisines, types d'exercices modifiés et durées raccourcies) pour les adapter au format à distance.</p> <p>La matière « Préparation concours » (unité 3, semestre 6) prévue à l'oral est neutralisée.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation.</p> |

Masters

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|--|---|--------------------------------------|---|
| MASTER ADMINISTRATION ET MANAGEMENT PUBLICS | | | <p>Le M1 ne dispose que d'un seul parcours. Le Master 2 dispose de deux parcours : 1° Etat et organisations publiques et 2° Collectivités territoriales.</p> <p>Ce M1 et ces deux parcours sont assurés en présentiel par l'IPAG de Poitiers. Ces trois éléments sont également assurés dans le cadre d'une formation à distance gérée par l'IPAG de Poitiers mais assurée par plusieurs IPAG (Nanterre, Aix, Toulouse...) et coordonnée par le CNED.</p> |
| M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE (en présentiel) | x | X | <p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les travaux rendus depuis le début du confinement. Toutes les matières feront donc l'objet d'au moins une évaluation. Pas de neutralisation.</p> |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|--|---|--------------------------------------|---|
| M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE (à distance) | | x | <p>- Lorsque des matières comprenaient des épreuves de CC qui ont pu avoir lieu avant le confinement, suppression de l'épreuve terminale et calcul de la moyenne sur la base de ces épreuves. Lorsque les épreuves de CC n'ont pas pu avoir lieu avant le confinement, ou que seule une épreuve terminale était prévue, une épreuve à distance faisant office d'épreuve terminale a été mise en place (en suivant les consignes de l'université quant au programme et aux vérifications en matière de fracture numérique)</p> <p>Stage évalué uniquement sur mémoire (pas d'oral)</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concerne pas l'unité stage).</p> <p>Les deux semestres devaient faire l'objet d'une session unique d'examens en présentiel dans différents centres des IPAG associés. Pas de CC prévus. Cette session en présentiel a été remplacée par une session à distance sur les mêmes dates. Les épreuves ont été aménagées et simplifiées (épreuves communes avec choix de sujets pour matières voisines, types d'exercices modifiés et durées raccourcies) pour les adapter au format à distance.</p> <p>Stage évalué sur mémoire. Soutenance maintenue (prévues initialement à distance)</p> <p>La matière « Préparation des concours » (unité 3, semestre 2) prévue à l'oral est neutralisée.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concerne pas l'unité stage).</p> |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|--|---|--------------------------------------|--|
| M2 parcours Etat et Organisations publiques (en présentiel) | x | x | <p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les travaux rendus depuis le début du confinement. Toutes les matières feront donc l'objet d'au moins une évaluation. Pas de neutralisation.</p> <p>Les sessions d'examens des deux semestres avaient pu se tenir avant le confinement. Seule restait l'évaluation du stage/apprentissage. L'évaluation initialement prévue (rapport + soutenance) a été maintenue puisqu'elle peut se tenir jusque début septembre. Si toujours pas possible d'organiser physiquement les soutenances à ce moment, utilisation d'un dispositif pour permettre les soutenances à distance. Si le stage annulé ou reporté à une période trop proche de la soutenance, possibilité de mémoire avec soutenance.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concerne pas l'unité stage).</p> |
| M2 parcours Collectivités territoriales (en présentiel) | X | X | <p>Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les travaux rendus depuis le début du confinement. Toutes les matières feront donc l'objet d'au moins une évaluation. Pas de neutralisation.</p> <p>Les sessions d'examens des deux semestres avaient pu se tenir avant le confinement. Seule restait l'évaluation du stage/apprentissage. L'évaluation initialement prévue (rapport + soutenance) a été maintenue puisqu'elle peut se tenir jusque début septembre. Si toujours pas possible d'organiser physiquement les soutenances à ce moment, utilisation d'un dispositif pour permettre les soutenances à distance. Si stage annulé ou reporté à une période trop proche de la soutenance, possibilité de mémoire avec soutenance.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concernent pas l'unité stage).</p> |

| | Prise en compte des notes avant confinement | Evaluation à distance après 13 avril | Aménagement des MCCC |
|---|---|--------------------------------------|---|
| M2 parcours Etat et organisations territoriales (à distance) | | x | <p>Les deux semestres devaient faire l'objet d'une session unique d'examens en présentiel dans différents centres des IPAG associés. Pas de CC prévus.</p> <p>Cette session en présentiel a été remplacée par une session à distance sur les mêmes dates. Les épreuves ont été aménagées et simplifiées (épreuves communes avec choix de sujets pour matières voisines, types d'exercices modifiés et durées raccourcies) pour les adapter au format à distance.</p> <p>Stage évalué sur mémoire. Soutenance maintenue (prévue initialement à distance)</p> <p>La matière « Analyse de motivation et préparation orale des concours » (unité 3, semestre 3) prévue à l'oral est neutralisée.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concerne pas l'unité stage).</p> |
| M2 parcours Collectivités territoriales (à distance) | | x | <p>Les deux semestres devaient faire l'objet d'une session unique d'examens en présentiel dans différents centres des IPAG associés. Pas de CC prévus.</p> <p>Cette session en présentiel a été remplacée par une session à distance sur les mêmes dates. Les épreuves ont été aménagées et simplifiées (épreuves communes avec choix de sujets pour matières voisines, types d'exercices modifiés et durées raccourcies) pour les adapter au format à distance.</p> <p>Stage évalué sur mémoire. Soutenance maintenue (prévue initialement à distance)</p> <p>La matière « Préparation orale des concours » (unité 3, semestre 4) prévue à l'oral est neutralisée.</p> <p>Une seconde session est maintenue dont les modalités sont en cours de finalisation (ne concerne pas l'unité stage).</p> |